

Combien de temps conserver nos documents administratifs ?

Pour prouver l'existence, le respect d'un droit ou le respect d'une obligation, il est nécessaire de garder certains de nos documents **ORIGINAUX**. Ils peuvent être exigés par diverses Institutions lors de démarches spécifiques.

RESSOURCES

- Avis d'imposition → 3 ans

Cependant, nous vous conseillons toutefois de conserver vos avis d'imposition jusqu'à la validation de vos droits à retraite pour justifier du nombre de parts, du versement des pensions alimentaires, etc.

SITUATION PROFESSIONNELLE

- Diplôme(s) → à vie
- Bulletins de salaire, contrats de travail → Jusqu'à la validation des droits à retraite
- Solde tout compte → 3 ans
- Documents militaires → à vie

SANTÉ

- Attestation de paiement des indemnités journalières → Jusqu'à la validation des droits à retraite
- Examens médicaux → à vie

SITUATION FAMILIALE

- Livret de famille, contrat de mariage, PACS, acte d'état civil, jugement d'adoption, acte de reconnaissance d'un enfant, jugement de divorce → à vie
- Avis de versement des prestations familiales CAF, relevé de compte, talon de chèques → 5 ans
- Contrat de crédit (après la dernière échéance) → 2 ans

LOGEMENT ET VÉHICULE

- Eau, électricité et gaz → 5 ans
- Acte de vente → à vie
- Contrat de location et état des lieux (après la fin de la durée de la location) → 3 ans
- Gros travaux, chaudière → 10 ans
- Factures d'un véhicule → Durée de vie du véhicule



service-public.fr

Vous vous posez la question pour un document qui n'est pas cité ci-dessus ?

Utilisez le simulateur pour vérifier combien de temps conserver un document

2/2



Prochaine brève : l'utilisation du coffre-fort numérique pour protéger vos données sensibles.

